

Le 5 décembre 1792 à Nogent - le - Rotrou.

Ce mercredi comparaisait devant la municipalité de Nogent-le-Rotrou un citoyen du Mans venu faire constater sa présence sur le territoire de la République.

« Ce Jourd'hui Cinq Décembre mil Sept cent quatre vingt douze 1.^{er} de la République française.

En L'assemblée permanente du conseil Général de la Commune de Nogent le Rotrou tenue publiquement.

est comparu Le citoyen alexande Charles François Bouteillier demeurant au Mans Lequel a dit qu'il se présentoit en cette municipalité pour Faire constater sa présence dans le roya la republique, et qu'il requieroit acte de la présente déclaration.

Le conseil général, ouï le procureur de la commune a arrêté qu'il accordoit acte audit comparant de Sa déclaration. Dont acte ./.

Vas seur

P.^{re} Lequette

P.^r de la C.

Fauveau

S.^{re} »¹